

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 22

Absents : 5

- dont suppléés 1

- dont représentés 1

Votants : 24

- dont « pour » : 23

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix sept, le vingt six janvier à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme Sophie VAGINAY.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, JEAN Daniel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, HERMAR Dominique, BULTEL Jean-Pierre, MASSE Roger, KLETTY Guy, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mmes ALLEMANDI Florence, BOISSE Sandrine ayant donné à M. GILLY Lucien, M. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BEHETS Jan représenté par M. HEMAR Dominique.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BOUGUYON Yvan.

Délibération n° 2017 /55

OBJET : SYSTEME DE VIDEOPROTECTION DEDIE A LA SECURISATION DE L'ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE, DANSE ET THEATRE - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE LA REGION PACA AU TITRE DU PLAN REGIONAL DE SECURITE INTERIEURE (DISPOSITIF F2S) ET LANCEMENT D'UNE CONSULTATION SELON LA PROCEDURE ADAPTEE.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDÉRANT la mobilisation de la communauté nationale dans le renforcement des garanties des libertés publiques des citoyens et de leurs conditions de sécurité,

CONSIDÉRANT le plan régional de sécurité intérieure mis en place par la Région PACA dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement du territoire,

VU la nécessité de créer un système de vidéo-protection dédié à la sécurisation des usagers de l'école intercommunale de musique, danse et théâtre installée à Barcelonnette,

CONSIDERANT que le coût total de cette vidéo-protection, estimé à **1 600 € HT**, peut faire l'objet du plan de financement suivant :

PARTENAIRES	TAUX DE PARTICIPATION	MONTANT HT
REGION PACA	30 %	480.00 €
AUTOFINANCEMENT	70 %	1 120.00 €

CONSIDERANT que la mise en place de ce système de vidéo-protection peut être réalisée durant le premier semestre 2017.

Après délibéré,

A la majorité des membres présents, Mme OKROGLIC Dominique s'étant abstenue,

— **APPROUVE** le projet qui lui est présenté,

— **APPROUVE** le plan de financement de l'opération, visé ci-dessus,

— **DIT** que les crédits correspondant à ce plan de financement seront inscrits au budget 2017 de la CCVUSP,

— **SOLLICITE** une aide de la Région PACA au titre de l'appel à projet Vidéo-protection du plan régional de sécurité intérieure à hauteur de 30% du projet global soit **480.00 €**

— **S'ENGAGE** à informer les services instructeurs de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés,

— **AUTORISE** la présidente à signer tous les documents nécessaires à la constitution du dossier de demande de subvention,

— **AUTORISE** la présidente à lancer la consultation de cette opération selon la procédure adaptée dès l'obtention des financements et à signer le marché à intervenir et toutes pièces afférentes à l'exécution de cette décision,

— **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY



